

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Rejeté

N° CF964

AMENDEMENT

présenté par

Mme Catherine Hervieu, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard, M. Gustave, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, M. Roumégas, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, Mme Taillé-Polian, M. Tavernier, M. Thierry et Mme Voynet

ARTICLE 49**ÉTAT B****Mission « Défense »**

null

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Environnement et prospective de la politique de défense	1 902 207	0
Préparation et emploi des forces	0	0
Soutien de la politique de la défense	0	0
Équipement des forces	0	1 902 207
TOTAUX	1 902 207	1 902 207
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les crédits alloués à la sous-action « Recherche stratégique et études prospectives » de la mission « Défense » sont maintenus au moins à hauteur de leur niveau d'exécution 2025. Ils ne peuvent faire l'objet d'aucune réduction afin de préserver la continuité, la diversité et la visibilité de la recherche stratégique française.

Ces crédits soutiennent la réflexion nationale indépendante, l'anticipation des menaces émergentes et la formation d'une expertise souveraine dans les domaines de la stratégie, de la géopolitique, de la défense et des nouvelles conflictualités.

Ils devront également permettre d'ouvrir de nouveaux champs d'investigation prioritaires : l'espace numérique et ses vulnérabilités, la désinformation et les opérations d'influence, la guerre hybride, ainsi que les impacts sécuritaires du réchauffement climatique

Depuis la fin de la guerre froide, les États-Unis et le Royaume-Uni ont consolidé leur domination dans la production d'analyses stratégiques et militaires : leurs universités (Harvard, King's College London), think tanks (RAND Corporation, RUSI, CSIS) et réseaux d'expertise orientent souvent les cadres de réflexion des alliances occidentales.

Or, comme le rappelle régulièrement la Revue Défense Nationale, la France a historiquement développé une pensée stratégique propre, alliant profondeur historique, approche globale et sens politique. Cette tradition — héritée de Gallois, Poirier, Beaufre, Aron — constitue une ressource intellectuelle précieuse dans un monde où la sécurité est de nouveau façonnée par la compétition entre puissances.

La recherche stratégique française, adossée à un réseau pluraliste d'universitaires, de centres de recherche et d'officiers, offre une vision équilibrée et autonome des questions de défense. Elle permet d'éviter une dépendance intellectuelle excessive vis-à-vis des modèles américains de sécurité ou de planification, souvent fondés sur des intérêts et des conceptions du monde qui ne recourent pas toujours les priorités nationales ou européennes.

Le durcissement de l'environnement stratégique impose à la France de disposer d'une capacité d'analyse et de prospective indépendante. La recherche stratégique éclaire les choix capacitaires de long terme, la préparation des doctrines d'emploi, et l'orientation des programmes d'armement.

À l'heure où les ruptures technologiques, la prolifération d'acteurs hybrides et la fragmentation informationnelle redéfinissent la conflictualité, la recherche stratégique est une condition de la souveraineté intellectuelle et opérationnelle.

La recherche stratégique doit désormais investir pleinement des domaines encore insuffisamment couverts par les études traditionnelles :

- Le numérique et le cyberspace, devenus à la fois champ de bataille, espace d'influence et vecteur d'innovation technologique ;
- La désinformation et les opérations d'influence, qui sapent la cohésion nationale et les fondements démocratiques ;

- La guerre hybride, combinant pression militaire, économique, cognitive et juridique
- Le réchauffement climatique, générateur de tensions géopolitiques (ressources, migrations, crises humanitaires) et facteur de transformation des environnements opérationnels.

Les financements de la recherche stratégique, souvent modestes par rapport à ceux consacrés aux études amont technologiques, sont pourtant essentiels pour former une nouvelle génération d'experts français et européens.

Les réseaux soutenus par le ministère des Armées — l'Institut de recherche stratégique de l'École militaire (IRSEM), les laboratoires universitaires partenaires, les chaires « grandes stratégies » — constituent des instruments d'influence intellectuelle et diplomatique.

Une contraction de leurs crédits mettrait en péril cette filière de compétences, au moment même où la demande d'analyse indépendante croît dans les institutions européennes, à l'OTAN et à l'ONU.

Afin d'assurer le financement de cette action, l'amendement augmente la dotation de la sous-action 7-02 « Recherches stratégiques » de l'action 7 « Prospective de défense » du programme 144 « Environnement et Prospective de défense » à hauteur de 1 902 207 euros en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP).

Conformément à l'article 40 de la Constitution, cette ouverture est gagée par une minoration à due concurrence, formellement à hauteur de 1 902 207 euros en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP), des crédits de l'action 6 « Dissuasion » du programme 146 « Équipement des forces ».

Nous invitons le Gouvernement à lever ce gage.